



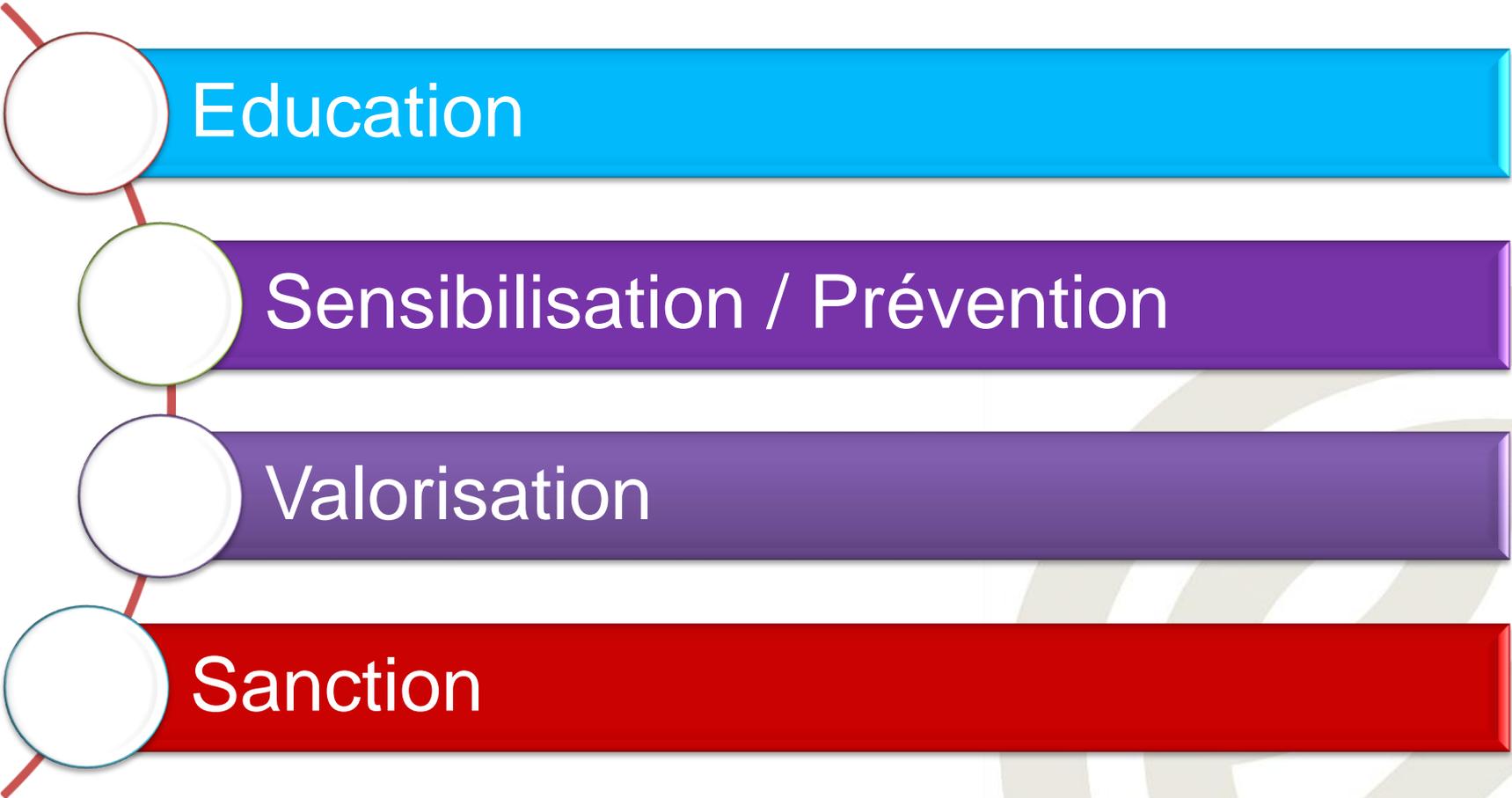
COMMISSION FEDERALE DEMARCHE CITOYENNE



COMMANDE POLITIQUE

« Un travail de fond sur les incivilités que nous observons le week-end sur nos terrains, trop souvent sur des matches de jeunes. Nous chercherons des solutions de préventions et/ou de sanction adaptées et cohérente sur chaque territoire. »

INCIVILITES



Education

Sensibilisation / Prévention

Valorisation

Sanction

INCIVILITES

Education

- Intégration de contenus relatifs aux « incivilités » dans les différentes formations fédérales
- Techniciens :
 - sur le niveau animateur : Intégrer une sensibilisation
 - sur le niveau initiateur : Proposer une formation plus aboutie
- Officiels :
 - Demande faite pour le travail sur le même principe
- Dirigeants :
 - Sensibilisation des dirigeants sur les conduites à tenir, les projets à mettre en œuvre dans le cadre des Universités de dirigeant (à rapprocher de formation « Discipline »)

INCIVILITES

Sensibilisation / Prévention

OPÉRATION « UN SUPPORTER OU INSUPPORTABLE »

- Sur les 13 sites des phases finales de championnat de France de Jeunes, action expérimentale sur les supports de communication « Un Supporter ou insupportable »
 - 1 auto-quizz pour la prise de conscience des supporters (Quel type de parent êtes vous ?, inspiré de l'action menée en Poitou Charente)
 - Affiches 40 x 60 cm avec des messages positifs
 - Un Roll'up 85 x 205 cm à installer dans la salle à un endroit visible pendant toute la rencontre
 - Lecture d'un texte spécifique lu avant les rencontres sur un temps « protocolaire » qui serait lu par une « Légende du Basket » ou un adulte avant les rencontres

INCIVILITES



Sensibilisation / Prévention

OPÉRATION « UN SUPPORTER OU INSUPPORTABLE »

- Expérimentation sur les 13 sites des phases finales
- Retour d'information par les délégués fédéraux présents sur site ainsi que les clubs organisateurs
- Aménagements le cas échéant pour déclinaison élargie sur 2014 - 2015

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Dans le cadre des travaux de la Commission Fédérale Démarche Citoyenne, le service Observatoire a été sollicité afin de dresser un état des lieux des incivilités rencontrées dans nos compétitions.
- Nous avons défini une incivilité comme étant une infraction aux articles 609.3 ou 609.5 des règlements généraux de la FFBB donnant lieu à ouverture d'un dossier par une instance disciplinaire départementale, régionale ou fédérale.

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Nous avons donc sollicité l'ensemble des structures déconcentrées. L'enquête se déroule en deux étapes :
 - 1ère partie du recensement (janvier 2014) : recensement des incivilités ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier par la Commission de discipline entre juillet et décembre 2013.
 - 2ème partie du recensement (Juillet 2014) : recensement des incivilités ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier par la Commission de discipline entre janvier et juin 2014.

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Au cours de cette 1ère partie du recensement, nous avons enregistré 119 retours issus de 32 Comités départementaux et de 16 Ligues Régionales.
- Parmi ces structures, 5 Comités et 1 Ligue n'ont enregistré aucun fait d'incivilité. Les résultats ci-dessous sont donc partiels et devront être complétés en fin de saison.
- Dans le cadre de cette enquête, les statistiques seront toujours traitées au niveau national pour éviter les comparaisons et la stigmatisation de territoires.

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Bilan de l'observation : **119 incidents / 63 000 rencontres** (2 ‰₀₀)

Victimes	Arbitre	Autre Officiel (OTM...)	Joueur	Entraîneur	Responsable d'organisation	Dirigeant	Supporter	Instances (FFBB, LR, CD, club...)	Autre
Agresseurs									
Arbitre			1						
Club									
Entraîneur	19		1						2
Joueur	37		43	1					1
Licencié									
Président / Dirigeant	1								
Supporter	3		4	1			2		1
Responsable de l'organisation	2								

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Bilan de l'observation : **119 incidents / 63 000 rencontres** (2 ‰)

Types d'incivilités	Victimes	Arbitre	Autre Officiel (OTM...)	Joueur	Entraîneur	Responsable d'organisation	Dirigeant	Supporter	Instances (FFBB, LR, CD, club...)	Autre
Coup(s) et brutalité(s)				27	2					1
Bousculade(s) et échauffourée(s)		1		10				2		
Tentative(s) de coup(s)				5						
Agression(s) verbale(s)		51		7						
Atteinte aux biens										1
Autre		10							1	1
		62		49	2			2	1	3

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Par un courrier du 20 janvier 2014, nous avons été sollicité par le Ministère des Sports pour participer à un groupe de travail sur **la mise en place d'un dispositif d'outils d'observation et de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport.**
- L'objectif du ministère est d'inciter les fédérations à se doter d'un dispositif de recensement des incivilités adapté à leurs pratiques. Exceptée la Fédération Française de Football qui dispose déjà d'un outil de ce type depuis 2005, **la FFBB est la seule fédération parmi celles représentées à avoir avancé de manière concrète sur le sujet.**

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- La Commission Fédérale Démarche Citoyenne qui travaille en relation avec l'Observatoire sur ces questions depuis l'été 2013 a identifié 3 axes de travail :
 - Orientation n°1 - Recensement des incidents et sanctions donnant lieu à ouverture d'un dossier disciplinaire (échéance : septembre 2014)
 - Orientation n° 2 : Dans le cadre de la charte des officiels, étude d'un outil d'accompagnement et de recensements spécifique aux jeunes officiels.
 - Orientation n°3 : Intégration à E-marque

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- La création d'un tel observatoire a pour but :
 - d'objectiver les données concernant les comportements lors des rencontres ;
 - de déclencher des politiques fédérales adaptées.
- Ainsi cet outil d'observation permettra d'établir **un état des lieux objectifs des comportements constatés** et de **mieux définir et d'évaluer la portée de nos politiques de prévention, d'éducation et de sanction.**

INCIVILITES

Sanction / Observatoire

- Cet outil a pour but **d'accompagner les structures fédérales pour qu'elles puissent adapter leurs actions en fonctions des statistiques et des tendances dégagées par l'Observatoire.** Ainsi, on pourrait imaginer chaque année d'intégrer au rapport d'activité de la FFBB une partie des statistiques de cet observatoire, une partie des analyses et des préconisations nationales.

